



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat 2026-GC-174

Compléter la stratégie de développement économique

Auteurs :	Zurich Simon / Riedo Bruno (au nom du comité du Club économique)
Nombre de cosignataires :	10
Dépôt :	26.06.2026
Développement :	26.06.2026
Transmission au Conseil d'Etat :	29.06.2026
Réponse du Conseil d'Etat :	22.09.2026

I. Résumé du postulat

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'actualiser la stratégie de développement économique du canton de Fribourg. L'objectif est d'aligner les priorités officielles sur les réalités du terrain en renforçant la concertation entre les milieux publics, privés et académiques. Cette actualisation doit déboucher sur un plan d'action concret, doté d'un calendrier précis, d'indicateurs de performance mesurables et d'une évaluation des investissements nécessaires dans les infrastructures.

Le postulat met en évidence le décalage entre la stratégie actuelle et le poids réel de deux secteurs industriels majeurs. Le premier concerne les sciences de la vie (pharma, biotech, medtech), qui s'est imposé comme le moteur économique le plus productif du canton. Selon une étude de septembre 2024, ce domaine génère à lui seul 10 % du PIB fribourgeois (soit près de 2 milliards de francs) et soutient plus de 6 600 emplois directs et indirects, avec une productivité par employé trois fois supérieure à la moyenne cantonale. Le second pilier à revaloriser est la manufacture de précision et la digitalisation industrielle, notamment l'horlogerie. Ce secteur historique connaît une accélération majeure, marquée par l'implantation future de Rolex à Bulle – un projet d'un milliard de francs et de 2 000 emplois – ainsi que par le campus international du groupe Richemont à Villars-sur-Glâne. Le texte demande que ces filières à forte valeur ajoutée soient pleinement reconnues et intégrées.

Enfin, les auteurs soulignent que cette mise à jour stratégique ne vise pas à abandonner les secteurs traditionnels déjà ancrés, tels que l'agroalimentaire, le bâtiment ou la bioéconomie. Il s'agit plutôt de mettre à jour les priorités publiques afin de maintenir la diversité du tissu économique cantonal, tout en stimulant la compétitivité, l'attractivité et la résilience du canton face aux dynamiques industrielles contemporaines.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rappelle en préambule que la stratégie économique actuelle, axée sur la bioéconomie et l'industrie 4.0, découle d'une analyse rigoureuse des forces du canton, tant internes qu'externes, ainsi que de la volonté de renforcer les chaînes de valeur afin de générer davantage de valeur ajoutée. Ce positionnement unique en Suisse offre un cadre englobant et flexible. Les

sciences de la vie (pharma, biotech) y sont intégrées via la bioéconomie, tandis que les technologies médicales (medtech) relèvent de l'industrie 4.0. C'est d'ailleurs cette vision globale que reflète l'étude¹ de 2024 citée par les postulants.

Le canton soutient déjà activement ces filières. Les secteurs des sciences de la vie et de l'horlogerie sont régulièrement mis en valeur², et la Promotion économique accompagne étroitement leurs entreprises phares.

Cela étant précisé, une actualisation de la stratégie se justifie pour autant qu'elle s'inscrive dans la continuité des orientations déjà définies et qu'elle capitalise sur les forces et les acquis existants, comme le soulignent les postulants.

Face à l'évolution rapide des dynamiques économiques aux niveaux mondial, national et cantonal, notre stratégie doit en effet être affinée afin de répondre à ces nouveaux enjeux. Ce besoin de mise à jour a d'ailleurs été mis en lumière lors des travaux et des consultations interne et externe sur le projet de loi sur le développement économique et l'innovation que le Conseil d'Etat vient de transmettre au Grand Conseil³.

Le Conseil d'Etat propose de donner suite au postulat et invite par conséquent le Grand Conseil à l'accepter.

¹ https://www.promfr.ch/wp-content/uploads/2024/09/BAK_Economics_Impact_LS_Fribourg_FR.pdf

² Cf. les récentes éditions du magazine *fribourg.swiss* <https://www.fribourg.swiss/>

³ [Loi cantonale sur la politique en matière d'innovation | Parlinfo](#)